

d'un côté sur une baionnette, de l'autre sur une potence. Dans les plis de ce drapeau d'une nouvelle espèce, se détachaient les armes de la fière Albion, le lion et la licorne, mais essouffés, étiques, abattus, maigres à faire peur, et tournant le derrière à la couronne anglaise dont la forme affectait celle d'un certain ustensile fort utile dans le ménage, mais qui se place généralement ailleurs que dans la salle à manger. Sur l'ensemble planait un magnifique aigle américain enlevant dans ses serres les deux légendes : *Dieu et mon droit*, et *Honi soit qui mal y pense*.

C'était assez irrévérencieux, comme on le voit ; mais nos jeunes révolutionnaires en avaient fait bien d'autres. Pour eux, c'était du dernier cocasse.

Chaque nouvel arrivé subissait un procès en règle. L'acte d'accusation comportait invariablement le même délit : celui d'avoir négligé de se rendre au camp général — la prison. Les verdicts comme les sentences brillaient aussi par leur uniformité : tous les accusés étaient invariablement trouvés coupables, et tous infailliblement condamnés... à payer les rafraichissements au personnel de la cour. Les récalcitrants étaient sans merci coffrés dans le *Numero 6*, petit endroit ayant certains rapports d'affinité avec la couronne plus haut mentionnée.

C'était M. Pacaud qui, avec la dignité d'un sénateur romain, présidait ces assises hétéroclites.

Parmi les officiers de l'armée qui visitaient la prison pendant les séances du tribunal, les uns en riaient, les autres s'en formalisaient. L'un de ces derniers, furieux de voir ces pauvres jeunes gens prendre si gaiement leur parti des circonstances, demanda même, sur un journal anglais de Montréal, " si c'était l'intention du gouvernement d'engraisser ces messieurs avant de les pendre ! "

Il y avait pourtant bon nombre de ces malheureux qui étaient loin de s'engraisser. La prison étant trop étroite pour contenir tous ceux qui avaient été arrêtés, on en avait entassé un grand nombre dans les hangars de M. Berthelot, où on les laissait manquer des choses les plus nécessaires à la vie. C'étaient, pour la plupart, des habitants de la campagne ; et l'on conçoit qu'une ration d'une livre et demie de pain était tout à fait insuffisante pour cette forte race d'hommes accoutumés aux rudes travaux des champs.

M. Pacaud imagina un ingénieux moyen de leur porter secours. Chaque matin, tous les prisonniers devaient se ranger à la file, dans la salle commune, pour recevoir leur ration. Or, par un généreux procédé de la part d'un tourne-clefs, dont on arro-sait le bon vouloir en conséquence, M. Pacaud et ses six compagnons de chambrée avaient le privilège d'être servis en particulier dans leur appartement. Aussitôt que la part de pain pour les sept était déposée dans leur chambre, trois d'entre eux allaient se faufiler dans les rangs, et recevaient trois nouvelles rations. En quelques jours, cela faisait une jolie provision de pain que nos amis faisaient parvenir à leurs compagnons d'infortune par l'intermédiaire de quelques bonnes dames qui visitaient la prison, et qui s'extasiaient de ce que des jeunes gens si bien constitués eussent si peu d'appétit.

Pieux larcin dont la Providence leur aura certainement tenu compte !

Enfin arriva le jour de la délivrance. Au printemps, M. Pacaud, qui comptait de hautes protections auprès des autorités anglaises, fut relâché sur un cautionnement de dix mille piastres, probablement le plus haut montant qui ait été exigé l'aucun des prisonniers. Le lieutenant-colonel de la Bruère et l'hon. L.-A. Dessaulles furent ses garants.

Mais, hélas ! notre pauvre ami ne reentra dans sa famille que pour y voir fondre sur lui les épreuves les plus cruelles qu'un homme de sa trempe pût jamais subir. Un complet désordre régnait dans ses affaires. La Banque Canadienne avait sauté en entraînant ses directeurs et ses principaux actionnaires dans la ruine. Mais cela n'était rien pour M. Pacaud : en quelques mois, il dut conduire au cimetière deux de

ses enfants, et fermer pour jamais les yeux à celle qui avait partagé ses joies et ses infortunes : femme de cœur et d'esprit, que l'on considérait comme l'une des beautés de l'époque. Cette beauté était même si remarquable que, le jour du départ pour la prison, le lieutenant dont nous avons parlé, et quelques autres officiers anglais, ayant été invités à prendre un verre de vin chez M. Pacaud, l'un d'eux ne put s'empêcher de s'écrier : " Je bois à la santé de la dame de céans ; elle est aussi noble et cent fois plus belle que la reine d'Angleterre ! "

Resté presque seul au monde, ruiné, dégoûté, le cœur brisé, M. Pacaud alla chercher dans la solitude un adoucissement à ses chagrins. La cognée du pionnier à la main, il s'enfonça dans les townships de l'Est, et alla planter sa tente à Saint-Norbert d'Arthabaska, sans autre ressource que son courage et son énergie. C'est là qu'après avoir acquis de nouveau une honnête aisance, et entouré d'une nouvelle famille, il sait mettre si cordialement au service des nombreux amis qu'il compte dans les cercles les plus élevés de Montréal et de Québec, les trésors de l'hospitalité la plus patriarcale. Et puis, avec le bonheur domestique, il a retrouvé sa verve et sa gaieté d'autrefois.

*Car souvent, hélas ! la vie a des otages,
Où, meurtri, froissé, le cœur se flétrit ;
Ainsi que la fleur, l'âme a ses orages ;
Mais qu'un doux rayon tombe des nuages,
Et tout re fleurit !*

Ce doux rayon, M. Pacaud l'a trouvé dans la personne de mademoiselle Clarisse Duval, de Trois-Rivières, compagne digne de lui, qu'il épousa en 1847, et qui l'a rendu père d'une famille nombreuse et distinguée. Il lui restait de son premier mariage une fille héritière des traits et des vertus de sa mère, qui fut d'abord madame Gaspard Dumoulin, puis madame William Duval.

Son second mariage lui a donné :

Philippe-Joseph-Aurèle, courtier à Arthabaska ;
Louis-Joseph-Olivier-Ernest, avocat et protonotaire à Trois-Rivières ;
Alphonse-Albert-Horace, marchand à Lévis ;

Louis-Alexandre-Auguste-Bosquet, étudiant en droit ;
Jean-Baptiste-Napoléon-Gaspard, encore au collège ;

Et enfin Marie-Anne-Clarisse-Georgiana-Hilda, dont la muse a salué le berceau désiré, par un poème ému que chacun peut lire dans *Pêle-Mêle*.

Au reste, M. Pacaud est le père de tous les jeunes talents que leur bonne étoile conduit sur son passage.

Ajoutons en terminant que M. Pacaud est demeuré toute sa vie fidèle aux convictions de sa jeunesse. Il est redevenu loyal sujet de Sa Majesté, c'est vrai, mais il est resté franc libéral. Aux élections de 1857, il fut candidat pour la division électorale de Drummond et Arthabaska, dont il avait été le premier préfet ; il se retira pour faire place à son ami, feu J.-B. Eric Dorion, qui représenta cette division jusqu'à sa mort.

Aujourd'hui, le jeune capitaine de 1837, toujours aussi gai, aussi courtois, aussi aimable, et l'on pourrait dire aussi galant qu'autrefois, porte gaillardement le poids de ses soixante et sept années de lutte et de travail ; et, celui qui écrit ces lignes souhaite à tous ses lecteurs la bonne fortune d'entendre raconter, quelque jour, toutes ces aventures par celui même qui en a été le modeste héros. JULES AIRVAUX.

Un domestique de Charles Quint entre étourdiment dans sa cellule, renverse une table et brise trente montres que le prince avait déposées dessus. Charles se prend à rire :
— Plus heureux que moi, dit-il au domestique, tu as trouvé le secret de les mettre d'accord.

* *

Madame Cornuel était en réputation, du temps de madame de Sévigné, par son esprit et ses bons mots. Madame de Saint-Loup, étant allée lui faire visite, lui dit, après avoir passé plus d'une heure avec elle :

— Madame, on m'avait bien trompée en me disant que vous aviez perdu la tête.

— Vous voyez, lui répondit madame Cornuel, le fond que l'on doit faire sur les nouvelles : on m'avait dit à moi que vous aviez retrouvé la vôtre.

NOS GRAVURES

M. S. Rivard, Maire de Montréal,

Élu le 1er mars 1879.

M. Rivard appartient à une des familles les plus anciennes du pays.

Le fondateur de cette famille, Nicolas Rivard, Sieur de Lavigne, vint s'établir dans la Nouvelle-France vers 1650. Il se fixa à Batiscan, où il mourut en 1701. Il laissa un grand nombre d'enfants, dont plusieurs, selon la coutume suivie à cette époque, surtout par les familles importantes, changèrent ou transformèrent le nom primitif. L'aîné des fils de Rivard de Lavigne conserva ce nom intact. Un de ses frères, Julien (dont descend le nouveau Maire de Montréal), changea le nom de Lavigne en celui de Laglanderie ; il mourut à Batiscan en 1708, et son fils alla se fixer à Yamachiche, dans la seigneurie de Grosbois, récemment donnée par le gouverneur Boucher à sa nièce, Françoise de Lafond, épouse de Charles Lesieur.

Un autre fils de Nicolas Rivard de Lavigne prit le nom de Loranger : c'est l'ancêtre des MM. Loranger, de Montréal. Les familles Rivard de Lacoursière, Rivard de Précourt, de Bellefeuille, etc., viennent aussi de la même souche.

M. Sévère Rivard naquit à Yamachiche, en 1834. Il reçut son éducation au collège de Nicolet, où il obtint de brillants succès. Au sortir du collège, il vint s'établir à Montréal, où il étudia le droit sous MM. Laflamme et Barnard. Il fut admis à la pratique de la profession d'avocat en 1859 et se distingua au barreau dès ses débuts.

M. Rivard a fait partie du Conseil-de-Ville pendant plusieurs années, et il a donné alors la mesure de son talent comme homme public. A plusieurs reprises, il refusa de laisser poser sa candidature aux élections parlementaires. Ce n'est que partie remise.

M. Rivard a été aussi l'organisateur de la grande démonstration de Nicolet.

M. Rivard, qui était à la tête du mouvement des Zouaves canadiens en 1868, a été fait chevalier de Pie IX en 1874. Il a fait, l'année dernière, un voyage en Europe, où il s'est occupé d'études spéciales relativement à une question importante qu'il a agitée depuis son retour et qui devra s'imposer bientôt à l'attention de tout le pays, celle des relations commerciales du Canada, comme colonie anglaise, avec les peuples du vieux continent.

M. Rivard est un des citoyens les plus distingués et les plus marquants de Montréal. Il saura faire honneur à la haute charge qui lui est déférée, comme premier magistrat de la métropole canadienne.

L'hon. M. de Boucherville

Digne descendant de l'illustre famille fondée dans ce pays par le lieutenant-général Sieur de Grosbois, gouverneur des Trois-Rivières en 1653, et fondateur de la seigneurie de Boucherville.

Agé de 59 ans : bien conservé ; grand et robuste ; l'air sévère et un peu indolent ; homme de principe et de conviction, sincèrement religieux et national ; un honnête homme. Esprit un peu lent ; imagination peu brillante, mais jugement sain et pratique ; intelligence élevée.

Plus imposant que sympathique ; plus estimé de ses adversaires qu'aimé de ses amis ; pas assez souple et trop indépendant pour être populaire. Indifférent ; porté même au septicisme à l'égard des hommes et des choses de ce monde, il a quitté sans regret le pouvoir qu'il avait accepté sans enthousiasme.

M. Joseph Tassé

Voilà un nom bien connu des lecteurs de *L'Opinion Publique*. M. Tassé a été, en effet, l'un des premiers et des plus dévoués de nos collaborateurs, et ses écrits, ses biographies surtout, ont grandement contribué à la popularité de notre journal.

Il n'est donc pas étonnant que *L'Opinion Publique* présente ses hommages et ses félicitations au jeune député d'Ottawa,

et profite de l'occasion pour lui témoigner sa reconnaissance.

M. Tassé mérite le succès qu'il vient d'obtenir ; il l'a gagné à la sueur de son front par un travail lent et pénible, par une persévérance admirable. Il doit tout à lui-même, au courage qu'il a déployé, aux efforts généreux qu'il n'a cessé de faire depuis les premières années de sa jeunesse pour développer son intelligence, cultiver ses talents. Personne ne peut se féliciter avec plus de raison que lui d'être le fils de ses œuvres et un exemple de ce que peut produire l'amour du travail, une louable ambition et le désir de parvenir, de se faire un nom et d'être utile à ses compatriotes. Il y a longtemps, quoi qu'il soit jeune encore, qu'il pâlit sur les livres, qu'il étudie la littérature, l'éloquence, la politique, en un mot tout ce qui était de nature à lui permettre d'arriver à son but. Il s'est mis dans la tête de bien écrire, de bien parler, et complétant ou poursuivant ses études à peine commencées au collège, il travailla, il observa et finit par faire des discours et des livres qui resteront.

Depuis sept ou huit ans, il a été le promoteur et l'un des organisateurs les plus dévoués de tous les mouvements, de toutes les entreprises qui ont eu lieu à Ottawa dans l'intérêt de la population canadienne-française.

Né en 1848, à Montréal, marié en 1870 à mademoiselle Georgina Lecourt, d'Ottawa, rédacteur du *Canada* d'Ottawa de 1867 à 1868, et assistant-rédacteur de la *Minerve* en 1869, il fut nommé traducteur de la Chambre des Communes en 1872 et alla demeurer à Ottawa.

Son zèle, son activité et son patriotisme le firent bientôt remarquer, et il devint président de l'Institut Canadien-Français, de la Société Saint-Jean-Baptiste, organisa la convention littéraire qui eut lieu l'année dernière, et trouva le temps de faire des lectures, des discours, des brochures et même des livres considérables.

Les *Canadiens de l'Ouest* constituent sa principale œuvre littéraire, et personne n'en conteste le mérite. C'est une œuvre patriotique, un monument national destiné à rappeler ce que nos pères ont fait en Amérique, à perpétuer le souvenir de leurs glorieuses découvertes, de leurs héroïques actions. M. Tassé écrit et parle avec beaucoup de verve ; sa phrase est généralement correcte, son style simple, souple, vif et souvent émouvant.

Petit, maigre et pâle, il a toujours l'air fatigué par la maladie et le travail ; sa faiblesse corporelle ne donne pas l'idée de sa force intellectuelle.

M. Tassé a su choisir son temps pour entrer dans la politique et profiter des circonstances pour se faire élire contre un homme populaire. Son discours sur l'adresse a fait une bonne impression.

Il est bien parti et il ira loin ; car il a de l'ambition, de l'énergie, du talent et l'amour du travail. L.-O. D.

L'hon. M. Cornwall

Un Anglais qui descend ni plus ni moins d'un fils du roi Jean qui fut fait comte de Cornwall. Né en Angleterre en 1836 ; reçu avocat en 1862 ; alla s'établir l'année suivante dans la Colombie Anglaise, où il se fit élire à l'Assemblée législative de cette province et fut fait sénateur quand la Colombie entra dans la Confédération.

Frédéric de St-Croix Brecken

Né à Charlottetown, Ile du Prince-Edouard ; fils de l'hon. John Brecken ; avocat de mérite et homme politique important dans sa province ; député du comté de Queen, collègue de l'hon. J.-C. Pope, ministre de la marine et des pêcheries.

Les nouveaux ministres français

M. LE ROYER

Le garde des sceaux est né à Genève, en 1810, de parents français. Avocat à Lyon, sous l'empire, il fut nommé au 4 septembre procureur-général près la cour de cette ville. Il fit preuve d'énergie pendant les troubles qui éclatèrent à Lyon en 1870-1871.